



CONVENTION
entre
LA VILLE DE ROUEN
Et le
CLUB NAUTIQUE ET
ATHLETIQUE DE ROUEN

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **La Ville de ROUEN**, représentée par Monsieur Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire chargé du Sport, agissant au nom et pour le compte de ladite ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2012 et de l'arrêté de délégation en date du 9 juillet 2012,

d'une part,

ET :

- Le Club Nautique et Athlétique de Rouen dont le siège est situé 20 rue de l'Industrie – 76000 ROUEN, représenté par Monsieur Alain HEDIN, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du _____ (à compléter par l'association),

d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I – EXPOSE

Le Club Nautique et Athlétique de Rouen, propriétaire de ses locaux situés 20 rue de l'Industrie à Rouen, souhaite procéder à l'achat et la mise en place de nouveaux pontons en vue de sécuriser et développer les pratiques. Le coût de l'opération a été estimé à 53.555,66 €

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de Rouen, lors de sa séance du 12 octobre 2012, a décidé d'allouer au Club Nautique et Athlétique de Rouen une subvention de 13.750 €.

II – CONVENTION

Article 1^{er}. La Ville de ROUEN s'engage à au Club Nautique et Athlétique de Rouen, une subvention maximale de 13.750 €.

Article 2. Le montant prévisionnel de la subvention a été déterminé en fonction du coût global de l'opération, 53.555,66 €. Dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur au coût initialement prévu, l'aide financière serait réduite en conséquence, au prorata du montant facturé soit 25,6 %.

Article 3. La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée, au vu des avis de sommes à payer, sur production de la facture acquittée.

Article 4. La subvention due par la Ville de ROUEN sera virée au compte bancaire de l' « Association Sportive Rouen Université Club :

Code banque : 10278

Code guichet : 02149

Numéro de compte : 00040590245

Clé RIB : 92

Raison sociale et adresse de la banque : CREDIT MUTUEL ROUEN SAINT SEVER

Fait à Rouen, le

P. LE MAIRE de ROUEN
par délégation,

P. LE CLUB NAUTIQUE ET ATHLETIQUE DE ROUEN,

Kader CHEKHEMANI
Adjoint au Maire

Alain HEDIN
Président